

Demande de subvention dans le cadre de la création ou la rénovation d'hébergements touristiques

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Référence : **HT** -

Informations sur le propriétaire de l'hébergement touristique

NOM - Prénom :

Adresse de résidence :

Mail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse des travaux

Rue :

Commune :

Type de travaux

- Création de meublé de tourisme
- Création de chambre d'hôtes
- Amélioration de meublé de tourisme

Pièces à fournir

- Relevé cadastral
- Plan de situation
- Attestation notoriale ou attestation de propriété
- Devis des travaux établis par des professionnels ou par des fournisseurs
- Relevé d'identité bancaire
- Attestation sur l'honneur de non-commencement des travaux

**Les pièces sont à joindre obligatoirement avec le présent dossier.
Seul un dossier complet fera l'objet d'une instruction**

**Le propriétaire s'engage à apposer la plaque fournie par la CCPV
après versement de la subvention**

Cadre réservé à l'administration

Montant éligible : €

Montant réservé de la subvention : €

Conditions d'éligibilité

- Le propriétaire s'engage à louer le bien pour une période de 10 ans ;
- Le non-respect de cette obligation entraîne le remboursement au prorata temporis ;
- Le bien doit obéir à un classement équivalent à trois étoiles ;
- Le versement des subventions s'effectue à réception des factures acquittées.

**Le propriétaire s'engage à commencer les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de réception de l'attribution de la subvention.
Passé ce délai, la subvention ne sera plus attribuée.**

Fait à

Le

Signature (mention manuscrite « *lu et approuvé* »)

**Contact : Aline VAGNIER
03.84.20.54.50
accueil@cc-villersexel.fr**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE VILLERSEXEL

144 rue de la Prairie
70110 VILLERSEXEL
Tél : 03.84.20.54.50
Fax : 03.84.63.47.89